

Stéphane RATTI\*

## LA DATE ET LA DIFFUSION DE L'*HISTOIRE AUGUSTE*

*Histoire Auguste*. Tome IV 3<sup>e</sup> partie. *Vies des Trente Tyrans et de Claude*. - Traduit et commenté par FR. PASCHOUD. - Paris : Les Belles Lettres, 2011. - XLV+368 p. : index. -(CUF, ISSN : 0184-7155 : série latine ; 400). - ISBN : 978.2.251.01460.9.

Ce sixième volume de l'*Histoire Auguste* (IV 3) qui paraît dans la Collection des Universités de France (CUF) contient les Vies des usurpateurs qui ont surgi sous les règnes de Valérien et de Gallien et sont supposés avoir été au nombre de trente ainsi que celle de l'empereur Claude II (268-270) dit le Gothique en raison de sa victoire sur ce peuple en 269, à Naïssus. Chronologiquement ces Vies se placent donc juste après celles de Valérien (253-260) et de Gallien (260-268), que j'ai fait paraître dans la même collection en 2000<sup>1</sup> et juste avant celles d'Aurélien (270-275) et de Tacite (275-276), parues sous la signature du même François Paschoud (F. P.) en 1996. Nous disposons donc à présent d'une édition française du texte pour toute la portion de la collection placée après la lacune, de Valérien à Carus, Carin et Numérien<sup>2</sup>, décidément plus chanceuse que la première partie de l'œuvre, toujours largement incomplète à cette heure.

---

\* Université de Bourgogne-EHESS, stephane.ratti@u-bourgogne.fr

1. ST. RATTI, O. DESBORDES, *Histoire Auguste* IV 2, *Vies des deux Valériens et des deux Galliens* (CUF), Paris 2000.

2. FR. PASCHOUD, *Histoire Auguste* V 2, *Vies de Probus, Firmus, Saturnin, Proculus et Bonose, Carus, Numérien et Carin* (CUF), Paris 2001.

I. – LE VOLUME *HISTOIRE AUGUSTE* IV 3 ET LA RECHERCHE RÉCENTE

L'ouvrage comporte les éléments attendus dans un Budé : introduction générale (p. VII-XVII), bibliographie (XIX-XXV), préface aux *Tyranni triginta* (XXIX-XLV), texte et traduction des *trig. tyr.* (45 p. doubles), commentaire aux *trig. tyr.* (p. 47-219), préface à la *Vita Claudii* (XLVII-LIII), texte et traduction de *Claud.* (20 p. doubles), commentaire à *Claud.* (p. 243-342), deux index (p. 343-366). On le constate l'essentiel de la richesse du volume tient dans le commentaire nourri, soit 271 pages au total d'élucidations fort précieuses de toutes sortes, synthèses des lectures et des réflexions de F. P., un festival d'érudition historique et philologique<sup>3</sup>.

Le livre s'ouvre donc sur une brève Introduction (générale). En ce qui concerne les sources des Vies éditées ici F. P. marque (p. VIII-IX) son accord avec ses devanciers, T. D. Barnes<sup>4</sup> et moi-même<sup>5</sup> : Dexippe et la *Kaisergeschichte* d'Enmann ont tous deux été utilisés par le biographe, directement et concomitamment. F. P. maintient ainsi la position qu'il avait adoptée dès 1991, privilégiant toujours une utilisation directe de l'auteur de Dexippe, malgré les objections de B. Bleckmann préférant supposer entre Dexippe et l'auteur de l'*Histoire Auguste* un intermédiaire latin du 4<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. En ce qui concerne l'autre grande question, celle de la lacune qui dans la collection s'ouvre entre les *Vies de Maxime et Balbin* et les *Vies des deux Valériens et des deux Galliens* dans laquelle ont disparu les Vies de Dèce et de Philippe, F. P. exprime son accord (p. 49-50) avec ce qui selon lui est devenu la conviction commune – mis à part A. Cameron, *forcément* à part – depuis les travaux de E. Birley et ma propre démonstration

---

3. Cf. par exemple p. 339 l'explication inédite (à propos de *Claud.* 17, 6) d'une « plaisanterie quelque peu leste » que « personne ne semble avoir comprise ». Les clausules sont abondamment signalées. Le *ThlL* est largement utilisé. La traduction m'a toujours paru non seulement fiable mais justement pesée et recherchée. Le texte est établi avec grand soin (on reconnaît la collaboration précieuse d'O. DESBORDES) et les passages difficiles (assez nombreux : cf. l'index p. 348 *sub uerb.* « établissement du texte ») toujours longuement discutés (non sans ironie, parfois, pour la naïveté de grands devanciers : cf. e. g. p. 337 où est épinglé I. CASAUBON ou encore p. 310-312 où est justifié le maintien du texte des *mss*, *Claudium*, contre la correction de la plupart des éditeurs, *Quintillum*, ce qui a certaines conséquences sur la désinvolture supposée du rédacteur qui semble se contredire sur les versions de la mort de Claude). La tendance générale est plutôt – et c'est tant mieux ! – au conservatisme. Les corrections des grands éditeurs du passé sont mentionnées avec précision et retenues quand elle s'imposent. – Je ne discuterai qu'un seul passage. En *trig. tyr.* 20, 3, F. P. adopte une correction retenue unanimement par tous les éditeurs. S'agissant de l'usurpateur Valens, le biographe rappelle son homonyme et peut-être son oncle ou grand-oncle, lui aussi assassiné, F. P. écrit : *Sed par in ambobus fuit fortuna* alors que les *mss* unanimes, à la place de ce dernier mot, donnent *forma*. Je me demande si *forma* ne pourrait être conservé : de la même famille, les deux Valens se ressemblent, comme le dit Tacite, *ann.* 4, 63, 1, à propos de corps défigurés : *sed par forma aut aetas errorem adgnoscentibus fecerat*. Auquel cas le *nam* qui ouvre la phrase suivante, d'ailleurs corrigée par les éditeurs elle aussi, n'a aucun sens explicatif (comme souvent dans l'*Histoire Auguste* : cf. C. LESSING, *Scriptorum Historiae Augustae Lexicon*, p. 369). On peut alors lire : *etiam ille* en lieu et place de *nam et ille*.

4. *The Sources of the Historia Augusta*, Bruxelles 1978.

5. *Histoire Auguste* IV 2, p. LX-LXV (Dexippe) et p. LXVLXIX (la *Kaisergeschichte*).

6. Cf. notamment « Zu den Quellen der *vita Gallieni duo* », *Historiae Augustae Colloquium Maceratense*, Bari 1995, p. 75-103.

en 2000<sup>7</sup>, à savoir que cette lacune est « fictive », inventée par le biographe afin de répondre par une solution littéraire à une aporie politique, bref « comme une riposte littéraire dans un débat politique et religieux »<sup>8</sup>. Les préfaces aux *Tyranni triginta* (p. XIX-XXV) et à la *Vita Claudii* (p. XLVII-LIII) sont plus techniques et contiennent notamment de précieux tableaux récapitulatifs.

Aux dires de l'auteur son Introduction ne saurait rien apporter de neuf par rapport à l'introduction générale du volume *Histoire Auguste* V 1, *Vies d'Aurélien et de Tacite*, paru, je le redis, voici presque deux décennies, en 1996 : « Je n'ai rien d'essentiel à ajouter », écrit F. P. dans sa première phrase<sup>9</sup>. Sont, certes, et à fort juste titre, signalées trois publications nouvelles et importantes sur la période : une édition allemande des fragments de Dexippe<sup>10</sup>, un commentaire (lui aussi allemand) imposant de la *Vita Hadriani*<sup>11</sup>, et un précieux recueil collectif consacré à l'histoire des années 235-284<sup>12</sup>. Et rien d'autre.

Mais ne s'est-il rien passé dans le domaine des recherches sur l'*Histoire Auguste* depuis cette date ? Comment expliquer le silence de F. P. sur un certain nombre de livres et d'articles parus ces dernières années ? On doit ainsi regretter que nulle part dans ce travail ne soit jamais abordée la question de l'auteur de l'*Histoire Auguste* qui a connu pourtant depuis 2005 des développements nouveaux. Cette question n'est pas secondaire, même s'il ne s'agit en l'occurrence que de l'édition d'une portion de l'œuvre. La philologie de détail – admirablement pratiquée par le latiniste genevois – peut-elle se dispenser de la question du sens général de l'œuvre, laissée de côté par le commentateur ? Ne sont pas non plus mentionnés dans ce Budé les travaux les plus récents à ce sujet, à savoir les études qui attribuent la paternité de l'*Histoire Auguste* à Nicomaque Flavien senior<sup>13</sup>, et ce alors que l'occasion en était offerte à plusieurs reprises. Enfin, parmi les douze études réunies sur l'*Histoire Auguste* dans *Antiquus error*<sup>14</sup>, paru en septembre 2010, aucune de celles qui traitent de l'identification de son auteur et de la chronologie de l'œuvre n'est jamais citée et encore moins discutée.

---

7. ST. RATTI, *Histoire Auguste* IV 2, p. XIX-XXVIII ; j'ai été approuvé dans son compte rendu de l'ouvrage par D. DEN HENGST, *Antiquité Tardive* 13, 2005, p. 433 : « I find these arguments convincing and I have the impression that the idea of the deliberate nature of the lacuna, put forward for the first time in modern scholarship by R. BIRLEY, is well on its way to becoming the *communis opinio* ». F. P. avait déjà exprimé son approbation avec cette position sur la lacune dans *Histoire Auguste* V 2, Paris, 2001, p. 335.

8. ST. RATTI, *Histoire Auguste* IV 2, p. XXVII.

9. F. P., *Histoire Auguste* IV 3, p. VII.

10. G. MARTIN, *Dexipp von Athen, Einführung, Übersetzung und begleitende Studien*, Tübingen 2006.

11. J. FÜNDLING, *Kommentar zur vita Hadriani der Historia Augusta*, 2 vol., Bonn 2006.

12. KL.-P. JOHNE, U. HARTMANN, TH. GERHARDT éds., *Die Zeit der Soldatenkaiser*, 2 vol., Berlin 2008.

13. ST. RATTI, « Nicomaque Flavien senior auteur de l'*Histoire Auguste* » dans G. BONAMENTE, H. BRANDT éds., *Historiae Augustae Colloquium Bambergense*, Bari 2007, p. 305-317 (repris dans *Antiquus error* [cité *infra* note 14], p. 217-223) et « Nicomaque Flavien senior et l'*Histoire Auguste* : la découverte de nouveaux liens », *REL* 85, 2007, p. 204-219 (repris dans *Antiquus error*, p. 239-248).

14. ST. RATTI, *Antiquus error. Les ultimes feux de la résistance païenne*, préf. J.-M. CARRIÉ, Turnhout 2010.

Cette situation est sans doute regrettable si on songe aux progrès qu'on serait en droit d'attendre d'un débat argumenté<sup>15</sup>. Enregistrons donc cette absence de vraie réponse « à une doctrine récemment affirmée avec véhémence » (p. XI), un dossier auquel, dit F. P., il n'a « rien à ajouter » (p. XI, note 1). Précisons à propos de cette note acéphale que cette « doctrine » est mienne et que je ne suis autre que l'anonyme « qui prétend que l'*Histoire Auguste* a été achevée avant 394 »<sup>16</sup>. Pour mémoire et par souci de clarté pour l'avenir du débat, voici d'ailleurs la référence, absente du volume, de l'étude à laquelle on fait ici allusion : « 394 : fin de la rédaction de l'*Histoire Auguste* ? », *Antiquité Tardive* 16, 2008, « L'Empire des Théodoses », p. 335-348. Cette étude détaillée – jamais démentie à ma connaissance – propose une liste de sept arguments, numérotés de a à g, démontrant qu'on ne saurait dater l'*Histoire Auguste* après 394. Ces arguments, qui répondent à une brève notice publiée par F. P. dans une chronique consacrée à tout autre chose, ne sont ni mentionnés ni discutés dans ce volume qui donne la référence à ce texte sans mentionner ma réponse. Je répare ici cette négligence.

Le lecteur soucieux de connaître les études ainsi passées sous silence est par conséquent condamné à mener l'enquête par lui-même afin de compléter son information sur l'état d'une question qui a considérablement évolué depuis 2005. Il faut en effet bien percevoir combien la datation proposée pour l'*Histoire Auguste* (entre 392 et 394 dans son dernier état) et l'identification de son auteur bouleversent notre appréhension du sens de l'ouvrage dans son intégralité<sup>17</sup>.

Voici un texte que l'on peut dater et dont l'auteur est un aristocrate lettré et un païen zélé, l'adversaire principal de Théodose, le Prince très chrétien. L'*Histoire Auguste* est un recueil païen écrit au moment même où les lois antipaïennes les plus sévères sont édictées par l'empereur : comment ne pas voir toutes les conséquences sur le sens de l'œuvre ? Par exemple les implications sur la révision déchirante (pour certains) qu'il va falloir opérer à propos de l'existence ou non d'une résistance païenne à la fin du IV<sup>e</sup> siècle ? On ne peut plus penser l'*Histoire Auguste* comme avant et c'est toute l'histoire des relations pagano-chrétiennes qui doit être reconsidérée. Oui, la bataille du Frigidus fut bel et bien un conflit religieux. Oui, la pratique de la fiction a été intégrée par les païens de la fin de ce siècle comme une arme efficace dans leur arsenal polémique. Mais l'ensemble de ces aspects – avec d'autres – ont été développés dans un ouvrage<sup>18</sup> paru peu après l'édition de F. P. et auquel je ne peux que renvoyer le lecteur curieux. L'*Histoire Auguste* s'éclaire, j'ose l'espérer, de cette lumière inattendue qui baigne l'œuvre d'un jour nouveau.

---

15. J'ai tenté d'exposer les hypothèses les plus probables pour expliquer cette situation dans « Mon *Histoire Auguste* », *Anabases* 10, 2009, p. 89-97 à l'occasion de la réunion par cette revue d'un dossier autour de l'ego-histoire.

16. *Histoire Auguste* IV 3, p. 218, note 1.

17. ST. RATTI, « Nicomaque Flavien démasqué », *Antiquus error...*, *op. cit.* n. 14, p. 261-269 et pour l'*Histoire Auguste* comme testament humoristique, p. 266-269.

18. ST. RATTI, *Polémiques entre païens et chrétiens*, Paris 2012. Pour le sens de l'*Histoire Auguste* voir plus particulièrement les p. 11-29 et la seconde partie de l'ouvrage qui a pour titre « Nicomaque Flavien senior, l'*Histoire Auguste* et les chrétiens ».

II. – L'*HISTOIRE AUGUSTE* : QUESTIONS DE CHRONOLOGIE

Je préfère à présent concentrer mes réflexions sur les questions de chronologie, la datation de l'*Histoire Auguste* et celle de sa première diffusion.

Pour F. P. l'*Histoire Auguste* est postérieure à 390, ce qui me paraît incontestable et confirmé par de multiples preuves dont la plus éclatante n'est pas mentionnée par F. P. mais réside dans l'écho que l'on trouve dans la *Vie de Carus* (16, 1-5) à une loi de cette année 390 précisément<sup>19</sup>. La question du *terminus ante quem* de l'*Histoire Auguste* est plus délicate. Afin de prouver que l'auteur de la collection n'est pas Nicomaque Flavien senior F. P. est à l'affût du plus minuscule indice qui pourrait faire penser que l'ouvrage est postérieur à la disparition du Préfet de Théodose en 394. Cette tentation permanente l'amène à rapprocher artificiellement des passages de la *Vie de Claude* d'ouvrages ou d'événements postérieurs au Frigidus où Flavien trouva la mort en septembre 394. F. P. croit en avoir repéré trois : un emprunt à l'*In Eutropium* de Claudien daté de 399, un autre à deux (!) commentaires de saint Jérôme datés de 397 et de 398 et, enfin, une allusion à un fait historique de l'année 399. Il est assez aisé de démonter l'argumentation de F. P. dans les trois cas.

## 1. – CLAUDIEN

Commençons par Claudien. En *Histoire Auguste*, *Claud.* 6, 2 apparaissent divers noms de peuples censés être des tribus gothiques : *Peuci*, *Grutungis*, *Austrogoti*, *Teruingi*, *Visi*, *Gipedes*, qui bien que très endommagés dans la tradition manuscrite, semblent sûrs. Au motif que les Ostrogoths et les *Grutungis* apparaissent une seule fois ensemble chez Claudien<sup>20</sup> F. P. voit là une preuve de la dépendance de l'*Histoire Auguste* envers le poète et en infère que cette dernière est postérieure à 399<sup>21</sup>, date de l'*In Eutropium*. On mesure la fragilité du raisonnement. Les *Grutungis* sont connus d'Ammien Marcellin (27, 5, 6) ainsi que les *Heruli* (20, 1, 3), eux aussi présents en *Claud.* 6, 2 ; les *Teruingi* sont cités avec les *Gipedes* et les Goths par Mamertin dans son *Panegyrique* de Maximien en 291 (*paneg.* 3 [11], 17, 1). Aucun des autres peuples cités en *Claud.* 6, 2 n'apparaît ailleurs (sans même parler de la moindre *iunctura* significative) chez Claudien. Ce type de raisonnement purement mécanique sur un détail isolé n'a aucune force démonstrative. C'est comme si l'on pensait que le fait que Zosime de son côté (1, 42, 1) mentionne trois des mêmes peuples, les Érules, les Peuces et les Goths, en faisait *de facto* la source de la *Vita Claudii* ! Les *Gipedes* très rarement mentionnés, il est vrai<sup>22</sup> – plus fréquemment sous le nom de *Gepidae*, mais tardivement, chez Sidoine Apollinaire, Jordanès

19. Cf. sur ce point, en dernier lieu, mes *Polémiques...*, *op. cit.* n. 18, p. 160-162.

20. *In Eutropium* 2, 153-155 (= *Carm.* 20) : *Ostrogothis colitur mixtisq[ue] Gruthungis / Phryx ager : hos paruae poterunt inpellere causae / in scelus ; ad mores facilis natura reuertit.*

21. F. P., *Histoire Auguste* IV 3, p. 274-275.

22. Serait-ce une raison suffisante pour faire de Jérôme, *epist.* 123, 15, 2 (p. 92 HILBERG) : *Quadus, Vandalus, Sarmata, Halani, Gypedes, Heruli, Saxones, Burgundiones, Alamanni*, la source de *Claud.* 6, 2 au motif que sont cités là les *Gipedes* et les *Heruli* (deux noms en commun dans une liste d'au moins huit noms de peuples) ? Nul n'oserait y songer sérieusement un seul instant.

et Procope –, le sont par Isidore de Séville<sup>23</sup> : l'auteur de l'*Histoire Auguste* lui est-il pour autant postérieur ? Dira-t-on qu'il a lu Zosime au motif que le procureur de Syrie est appelé Zosimio en *Claud.* 14, 2 ? On voit bien les limites de ce type de raisonnement trop étroitement fondé sur des raretés onomastiques.

Mais puisque F. P. revient sur la supposée dette de l'*Histoire Auguste* envers Claudien je suis contraint de faire ici quelques rappels. La dépendance de l'*Histoire Auguste* par rapport à Claudien est une idée d'André Chastagnol<sup>24</sup>. F. P. aurait dû savoir (et écrire) que la thèse d'A. Chastagnol a été reçue avec beaucoup de scepticisme. A. Chastagnol avait cru pouvoir dresser une liste d'une vingtaine de rapprochements entre les Vies de l'*Histoire Auguste* et les poèmes de Claudien, ce qui, en conséquence, le conduisait à dater le recueil après 395 mais avant 399. Contrairement à ce que croit d'ailleurs F. P., A. Chastagnol, plus prudent, affirmait que « le livre II de l'*In Eutropium* n'a laissé aucune trace dans l'*Histoire Auguste* »<sup>25</sup>.

À y regarder de près, cette liste est assez largement contestable du fait même qu'elle ne présente aucun parallèle probant. A. Chastagnol n'a d'ailleurs cessé d'assortir les supposées ressemblances d'atténuations du type : « On peut admettre une certaine influence, qui n'est cependant pas d'une évidence absolue » (p. 237) ; « Doit-on en tirer la conclusion que l'*Histoire Auguste* s'inspire ici de Claudien ? Sans être exclue, une telle conséquence n'est peut-être pas nécessaire » (p. 239) ou encore : « Le second poème de Claudien, l'*In Rufinum*, ne semble pas avoir été directement utilisé dans l'*Histoire Auguste* » (p. 223). Il proposait même, en conclusion de son étude, de retirer de la liste établie sept références jugées par lui-même « peu décisives » (p. 240).

La position d'A. Chastagnol a d'ailleurs été réfutée par S. Döpp<sup>26</sup> et elle est contestée par J.-L. Charlet<sup>27</sup>. De son côté D. den Hengst<sup>28</sup> a refusé tous les parallèles invoqués par A. Chastagnol. J.-P. Callu, enfin, a exprimé oralement à plusieurs reprises au cours des colloques *Histoire Auguste* son scepticisme profond sur la thèse de A. Chastagnol. Autant de références bibliographiques négligées par F. P. qui ignore, enfin, l'article<sup>29</sup> que j'ai fait paraître sur le sujet, une étude qui réfute notamment toute dépendance de l'*Histoire Auguste* par rapport à Claudien. Le 24 juillet 2012, enfin, D. Rohrbacher a fait paraître en ligne dans la *BMCR* une recension du volume *Histoire Auguste* IV 3 de F. P. qui, s'appuyant notamment sur mon article de 2008, souligne la vanité de la démonstration supposée de F. P. en des mots que je reproduis ici : « Chastagnol's attempts long ago to demonstrate the use of Claudian by

23. *Étymologies* 9, 2, 92, *PL* 82, col. 337.

24. « Le poète Claudien et l'*Histoire Auguste* », *Historia* 19, 1970, p. 444-463 (repris dans A. Chastagnol, *Aspects de l'Antiquité Tardive*, Rome 1994, p. 217-240 : c'est à ce recueil que renvoient les références qui suivent).

25. *Aspects de l'Antiquité Tardive*, p. 238.

26. *Zeitgeschichte in Dichtungen Claudians*, Wiesbaden 1980, p. 59.

27. *Claudien II 1, Poèmes politiques*, CUF, Paris 2000, p. XIV, note 7.

28. *The Author's Literary Culture*, dans G. BONAMENTE et N. DUVAL éds., *Historiae Augustae Colloquium Parisinum*, Macerata 1991, p. 161-169, ici p. 168-169.

29. ST. RATTI, « 394 : fin de la rédaction de l'*Histoire Auguste* ? », *Antiquité Tardive* 16, 2008, « L'Empire des Théodoses », p. 335-348.

the *HA* have rightfully met with little favor, so it is provocative to see Paschoud offering what he considers a “preuve assez convaincante” of dependence. But Paschoud’s evidence – the coincidence of names of some barbarian tribes in an invented list in the Claudius (6.2-3) with names in two separate works of Claudian (*in Eutr.* 2.153-4, *cos. Stil.* 1.94) – does not seem to me to be convincing. The names could be derived from any number of imaginable lost sources, and there is no obvious purpose or meaning conveyed by such a borrowing »<sup>30</sup>.

On ne saurait pas davantage, comme on tente parfois de le faire sans grand succès, user du motif de la vénalité des charges afin d’établir un parallèle entre *Vie de Tacite* 6, 6 et Claudien, *In Eutropium* 1, 196-210 qui ne tient absolument pas : l’*Histoire Auguste* parle en effet des *consules*, *duces* et *iudices* alors que Claudien ne parle que d’un *iudex*. En outre *Tac* 6, 6 évoque de simples nominations aux magistratures et non la « vente » de ces fonctions. Enfin et surtout le motif de la mise à l’encan des magistratures est topique, fréquent et suffisamment attesté pour d’autres Princes<sup>31</sup>.

## 2. – SAINT JÉRÔME

En second lieu, saint Jérôme. Le Stridonien a-t-il inspiré l’auteur de l’*Histoire Auguste* ? Je défends pour ma part depuis quelque temps déjà l’influence *réci-proque* de Jérôme sur Nicomaque Flavien et de ce dernier sur Jérôme<sup>32</sup>. F. P. croit pouvoir démontrer que les fameuses et ultimes lignes des *Trente tyrans* qui jouent sur l’opposition topique entre deux façons pour l’historien de travailler, en dictant ou en écrivant son texte, est un emprunt flagrant à deux passages de Jérôme (ce chiffre de deux passages hiéronymiens recopiés par l’*Histoire Auguste* au lieu d’un seul affaiblit d’ailleurs *ipso facto* la thèse de F. P.). Voici le passage de l’*Histoire Auguste* : *Neque ego eloquentiam mihi uideor pollicitus esse, sed rem, qui hos libellos quos de uita principum edidi non scribo sed dicto, et dicto cum ea festinatione quam, si quid uel ipse promiserō uel tu petieris, sic perurgues ut respirandi non habeam facultatem* (*trig. tyr.* 33, 8). Le caractère hyperbolique de l’image de l’auteur pressé qui dicte son texte sans songer même à reprendre son souffle suffit à prouver qu’il y a là une intention comique et parodique. Or, il est parfaitement exact que ce topos de l’*opus tumultuarium* dicté dans l’urgence remonte à saint Jérôme. Mais c’est dès la préface de sa *Chronique*, en 381-382, que Jérôme le développe : *obsecro ut, quidquid hoc tumultuarii operis est, amicorum, non iudicum animo relegatis, praesertim cum et notario, ut scitis, uelocissime dictauerim*<sup>33</sup>. Evaristo Arns<sup>34</sup> avait montré que c’était la manière ordinaire de travailler de saint Jérôme et la multitude

30. *BMCR* 2012.07.24. D. ROHRBACHER repousse également avec force la tentative d’Alan Cameron de placer l’*Histoire Auguste* dans les années 370.

31. Cf. par exemple Ammien 30, 9, 3 attaquant sur ce thème Valentinien I<sup>er</sup> ou Théodose (*administratio uenundata*) ou encore Zosime 4, 28, 3 qui parle de Théodose et de sa politique vers l’année 383.

32. ST. RATTI, *Polémiques...*, *op. cit.* n. 18, p. 13-15.

33. *Chronique*, p. 2 HELM.

34. *La technique du livre d’après saint Jérôme*, Paris 1953, p. 42 et *passim* ; cf. aussi ST. RATTI, « La *Chronique* de Jérôme : *opus tumultuarium* ? », *Latomus* 58, 1999, p. 861-871 (repris dans *Antiquus error...*, *op. cit.* n. 14, p. 97-102).

de témoignages qu'il avait rassemblés de ce *topos*<sup>35</sup> prouve qu'à l'époque de la rédaction de l'*Histoire Auguste* cette référence à la hâte de l'écriture devait immanquablement faire penser aux plaintes sur le sujet du moine de Bethléem. F. P., qui recopie ici ce qu'a écrit A. Chastagnol<sup>36</sup>, lui-même entièrement redevable de l'idée à J. Schlumberger<sup>37</sup>, croit que l'opposition entre *dicto* et *scribo* en *trig. tyr.* 30, 8 remonte aux deux prologues dont Jérôme a fait précéder ses commentaires à *Isaïe* et à *Matthieu*<sup>38</sup>. En réalité le second de ces textes, qui ne fait que décliner une série de précisions sur les contraintes propres à la technique de la dictée, ne contient jamais l'opposition *dicto/scribo*<sup>39</sup>. Seul le premier de ces deux textes contient l'idée d'une opposition entre l'écriture et la dictée mais elle est exprimée à la première personne du pluriel d'auteur : *Dictamus haec, non scribimus : currente notarium manu currit oratio*<sup>40</sup>. Je ne pense donc pas que la source d'inspiration de l'auteur des *Trente tyrans* soit en l'occurrence ces deux prologues. Je préfère, en raison tout simplement de la proximité lexicale beaucoup plus forte, penser que c'est le commentaire par Jérôme de l'Épître de saint Paul aux Galates qui est en cause. L'opposition entre *dicto* et *scribo* y figure en effet à la première personne du singulier, comme en *trig. tyr.* 30, 8 : *manu mea ipse non scribo (...) uerum accito notario aut statim dicto quodcumque in buccam uenerit...*<sup>41</sup> La datation du commentaire sur la lettre aux Galates est sûre : mentionné explicitement par Jérôme lui-même dans la notice qu'il consacre à ses propres travaux dans le *De Viris illustribus* (§ 135), ce commentaire est par conséquent antérieur à 392-393<sup>42</sup>. Il est en outre mentionné par saint Augustin dans la première lettre qu'il adresse à Jérôme en 394-395 (*epist.* 28, 3, 1) et doit avoir été engagé dès 387-389<sup>43</sup>. Tombe ainsi l'argument de F. P. qui voulait tirer de la douteuse proximité entre *trig. tyr.* 30, 8 et l'*In Is.* et l'*In Matth.* la certitude que l'*Histoire Auguste* était postérieure à 397-398<sup>44</sup>. En revanche l'emprunt au commentaire sur l'Épître aux Galates par l'*Histoire Auguste* est en cohérence totale avec ma propre proposition de datation de l'ouvrage entre 392 et 394. Je souscris par conséquent pleinement à la conclusion que Jacques Schwartz avait formulée en 1966 à la suite d'une étude importante de tous les rapprochements possibles entre saint Jérôme et l'*Histoire*

35. Par exemple Jérôme, *epist.* 36, 1 (en 384), *epist.* 99, 1 (en 404).

36. *Histoire Auguste. Les empereurs romains des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles*, Paris 1994, p. XCVI.

37. « *Non scribo, sed dicto* (HA, T. 33, 8) : Hat der Autor der *Historia Augusta* mit Stenographen gearbeitet ? », *Historia Augusta Colloquium 1972-1974*, Bonn 1976, p. 221-238, ici p. 229-231.

38. Les dates sont 397 pour le commentaire de Jérôme aux dix visions d'Isaïe et 398 pour le commentaire sur Matthieu : cf. F. CAVALLERA, *Saint Jérôme. Sa vie et son œuvre*, Louvain-Paris 1922, vol. I, p. 188.

39. *In Matth.*, prol., PL 26, col. 20 B-22 A (CC LXXVII, p. 229-231).

40. *In Is.*, prol. 5, PL 24, col. 155 A (CC LXXIII, p. 160, l. 41-51).

41. *Ad Galatas*, PL 26, col. 427. Cf., plus loin, dans le même commentaire : *hoc ipsum quod loquor, quod dicto, quod scribo, quod emendo, quod relego, de tempore meo mihi aut crescit, aut deperit* (PL 26, col. 462).

42. F. CAVALLERA, *Saint Jérôme*, vol. II, p. 27.

43. F. CAVALLERA, *Saint Jérôme*, vol. II, p. 156.

44. F. P., *Histoire Auguste* IV 3, p. 218.

*Auguste* : « Il ne reste plus qu'une dépendance, voulue, de l'*Histoire Auguste* par rapport à certains écrits de s. Jérôme, dont les plus nets ne descendent pas, du moins pour le moment, plus bas que 393 p. C. »<sup>45</sup>.

### 3. – LES THERMOPYLES

Le troisième (et dernier) argument de F. P. repose sur *Claud.* 16, 1, un passage d'une lettre (fictive) supposée avoir été adressée par Dèce à son gouverneur d'Achaïe : *Tribunum uero nostrum Claudium (...) in Thermopylas ire praecipimus* ; « Quant à notre tribun Claude (...), nous prescrivons de l'envoyer aux Thermopyles ». Au motif qu'aucune menace des barbares n'est signalée par les sources dans cette région de la Grèce entre 249 et 251, sous le règne de Dèce, F. P. voit dans ce conseil stratégique adressé par Dèce à son gouverneur d'Achaïe une invention historique sous la forme d'une allusion à l'épisode qui, en 395, voit les Goths d'Alaric envahir la Grèce, par les Thermopyles, en 395-396<sup>46</sup>. Faut-il absolument comprendre cette fin de la *Vie* de Claude en y scrutant l'historicité à tout prix ? Elle ressemble en réalité à un panégyrique en trois temps constitué d'autant de témoignages imaginaires de la bravoure et de la valeur militaire de Claude : une lettre de Valérien au procureur de Syrie (*Claud.* 14, 2-15), une lettre du même Valérien au préfet du prétoire (15, 1-4), une lettre de Dèce au gouverneur d'Achaïe (16, 1-3), une lettre de Gallien à un dénommé Venustus (17, 2-7), enfin, en guise de bouquet final, la transcription d'acclamations sénatoriales (18, 2-3). On le voit il s'agit de conclure en beauté une biographie louangeuse et de mettre en exergue l'idée que seul Claude, par son caractère trempé, est à même de sauver l'Empire. Dans ce contexte désigner Claude comme le général exceptionnel digne de fermer les Thermopyles à l'ennemi s'explique simplement par le souvenir antique de l'épisode bien connu des trois cents spartiates et de leur chef Léonidas. La preuve en est que ce même Léonidas est cité avec faveur ailleurs dans l'*Histoire Auguste* (*Prob.* 22, 3) dans une énumération fantaisiste entre un préfet du prétoire de Dioclétien, Hannibalianus, et un Cecropius qui ne saurait être celui de la *Vita Gallieni*, mais qui tous suscitent l'admiration du biographe<sup>47</sup>. Un poste aux Thermopyles ne peut être confié qu'à un général hors pair et l'invite de Dèce doit être ainsi comprise, comme une façon de signaler Claude comme digne des plus hautes missions.

Mais après tout, toute historicité doit-elle réellement être déniée à la mention des Thermopyles ? Zosime (1, 29, 3) signale que la menace gothique sur la Grèce est si forte au début du règne de Valérien (en 253) qu'une véritable panique s'empara alors de tout le pays : « Les Athéniens s'occupaient de la réfection de leur enceinte, dont ils ne s'étaient plus souciés

---

45. J. SCHWARTZ, « Arguments philologiques pour dater l'*Histoire Auguste* », *Historia* 15, 1966, p. 454-465, ici p. 464.

46. F. P., *Histoire Auguste* IV 3, p. 332-333.

47. Sur le général Léonidas (ou Léonidès) dans l'*Histoire Auguste*, cf. J.-P. CALLU, « Le *De Bello Iudaico* du pseudo-Hégésippe : essai de datation », *Bonner Historia Augusta Colloquium 1984-1985*, Bonn 1987, p. 117-142, ici p. 138-139, repris dans *Culture profane et critique des sources de l'Antiquité tardive, Trente et une études de 1974 à 2003*, Rome 2006, p. 597-622, ici p. 618-619.

depuis que Sulla l'avait détruite, et les Péloponnésiens fortifiaient l'Isthme : dans toute la Grèce, on veillait en commun à la sécurité du pays » (trad. F. P.). Si la chose s'est produite en 253, est-il absolument inconcevable que l'auteur de l'*Histoire Auguste* mette sous le stylet de Dèce, dans une lettre entièrement fabriquée pour les besoins de la cause, un motif qui entre dans l'actualité deux ans après sa mort ? Le biographe nous a habitués à bien pire en matière d'anachronisme<sup>48</sup>.

En outre, si Zosime ne dit rien de menaces gothiques sur la Grèce sous Dèce, il en est tout autrement chez Zonaras pour la fin de son règne, en 251, et la période qui suit immédiatement, à savoir la première année du règne de Gallus. Zonaras signale en effet l'incursion gothique au-delà du Bosphore (p. 136, lignes 6-8 Dindorf : « Les barbares ayant pillé le Bosphore, Dèce les affronta et les massacra »), et, surtout, mentionne qu'une « multitude incroyable de Scythes se répandit en même temps en Italie et dévala la Macédoine, la Thessalie et la Grèce » (p. 137, lignes 6-9 Dindorf). Le verbe grec utilisé par Zonaras, κατέδραμον, fait inmanquablement penser à une invasion par les Thermopyles. C'est d'ailleurs l'avis de Bruno Bleckmann<sup>49</sup> qui rapproche à juste titre le passage en question de Zonaras d'une page de la *Chronographia* du Syncelle (p. 466, 2-7 Mosshammer) faisant référence à la passe des Thermopyles et devant être rapportée aux mêmes événements. On le voit, il n'y a donc rien d'absurde à voir figurer la mention des Thermopyles dans une lettre fabriquée de Dèce assignant à Claude la défense d'un lieu à la fois mythique et bien présent dans l'actualité de l'année 251<sup>50</sup>. Toute référence aux événements de 395-396 s'évanouit donc. Il ne demeure par conséquent aucune preuve que l'*Histoire Auguste* est postérieure à 394.

#### 4. – LA PREMIÈRE DIFFUSION DE L'*HISTOIRE AUGUSTE*

F. P. aborde p. XII-XIV de l'introduction une question très intéressante, celle de la première diffusion de l'*Histoire Auguste*. Prenant argument des très nombreux éloges décernés par l'auteur aux Princes usurpateurs qui émaillent les *Trente tyrans* et la *Vie de Claude* il croit pouvoir conclure de ces « énormités » que l'*Histoire Auguste* n'a absolument pas pu « circuler ouvertement » du vivant même de l'auteur ou juste après sa mort. Comme elle n'a pas été diffusée, l'*Histoire Auguste* n'a pu servir de source à d'autres auteurs contemporains, ce qui expliquerait (pense F. P.) qu'elle ne soit pas citée nommément avant le VI<sup>e</sup> siècle chez Symmaque le Jeune peut-être, chez Jordanès en tout cas, encore plus tard (*Getica* 84-88). C'est là un drôle de raisonnement, parfaitement biaisé et entièrement faux (sans parler de cet anachronisme total qui consiste à considérer une œuvre antique comme « publiable » ou « impubliable » ; *mutatis mutandis* on trouve par exemple de nos jours en ligne bien des textes

48. J. STRAUB déjà, *Studien zur Historia Augusta*, Bern 1952, p. 48, signalait la parenté entre *Claud.* 16, 1 et Zosime 1, 29, 2.

49. *Die Reichskrise des III. Jahrhunderts in der spätantiken und byzantinischen Geschichtsschreibung. Untersuchungen zu den nachdionischen Quellen der Chronik des Johannes Zonaras*, München 1992, p. 185.

50. De même T. D. BARNES, *The Sources of the Historia Augusta*, Bruxelles 1978, p. 75, pensait que la mention des Thermopyles en *Claud.* 16, 1 pouvait avoir quelque historicité.

qu'aucune maison d'édition n'accepterait de publier). Il faut tout d'abord bien avoir à l'esprit que la rédaction de Vies de tyrans, presque tous loués pour leurs qualités supérieures à celles des Princes légitimes, est en soi un signe fort du projet politique de l'auteur. Il n'y a là ni bévue ni naïveté ni même maladresse, mais une intention qui explique à elle seule les objectifs de l'auteur : soutenir une usurpation en cours, celle d'Eugène, Auguste ou tyran selon les points de vue depuis son élévation le 22 août 392. C'est ensuite faire peu de cas des réalités psychologiques et de l'état d'esprit de Nicomaque Flavien, combatif et revanchard, lorsqu'il écrit, dans la dernière phase de rédaction de l'*Histoire Auguste*, les Vies des tyrans, qu'il les ajoute à un corpus déjà riche et constitué depuis quelques années et que, par bravade littéraire et provocation politique, il dédicace ses Vies à des Princes (Dioclétien et Constantin) à ses yeux plus dignes de cet hommage que le chrétien Théodose à qui, à une époque où Flavien espérait encore influencer sur sa politique religieuse, il les avait une première fois dédicacées ainsi qu'en atteste la fameuse inscription de 431 (*CIL* 6, 1783). C'est enfin méconnaître l'humour certes tortueux mais incontestable du rédacteur qui fait mine (ce masque, comme tous les masques, montre et désigne plutôt qu'il ne dissimule ou protège) de s'abriter derrière des pseudonymes qui devaient être transparents à beaucoup.

Et puis que signifie exactement ne pas « circuler ouvertement » ? Doit-on comprendre que l'*Histoire Auguste* circulait clandestinement ? Auquel cas l'*Histoire Auguste* « circulait » donc. On sait bien qu'un ouvrage à cette époque connaissait un début de diffusion à partir de l'instant même où un seul *exemplar* du texte était confié à un tiers. C'est même en l'occurrence le mode normal, courant et usuel de l'édition d'une œuvre, comme l'a bien montré jadis H.-I. Marrou<sup>51</sup>. Voici par exemple un passage de Sulpice Sévère parfaitement éloquent sur le sujet. Dans sa préface à la *Vita Martini* l'hagiographe écrit non sans malice qu'il confie un manuscrit de son ouvrage à son ami Desiderius tout en lui extorquant la promesse qu'il ne le confiera à son tour à personne. Mais Sulpice Sévère n'est pas dupe (il espère naturellement *in petto* que le texte circulera le plus largement possible) et exprime hypocritement sa crainte de voir Desiderius servir « de porte de sortie » et que l'ouvrage « une fois lâché, on ne puisse le rappeler »<sup>52</sup>. Ainsi se passaient alors les choses et se recopiaient les manuscrits. Suprême paradoxe : comment Sulpice lui-même baptise-t-il cette opération qui consiste à confier un texte contre la (fausse) promesse de ne pas le dupliquer ? Une « édition » : *Verumtamen ea tibi fiducia libellum edidi, qua nulli a te prodendum reor quia id spondesti* ; « Mais je n'édite mon texte à ton attention qu'avec la certitude, je crois, que tu ne le confieras à personne puisque tu l'as promis » ! Pure rhétorique épistolaire, mais avoué sans fard que le fait même de confier un *exemplar* à un ami valait édition (*edidi*).

---

51. « La technique de l'édition à l'époque patristique », *Patristique et Humanisme*, Paris 1976, p. 239-252, ici p. 242 ; cf. aussi ST. RATTI, « L'arme littéraire dans le conflit religieux de la fin du 4<sup>e</sup> siècle », *Antiquus error...*, op. cit. n. 14, p. 75-85, ici p. 75-76 ; J.-M. CARRIÉ, « Le livre comme objet d'usage, le livre comme valeur symbolique », *Antiquité Tardive* 18, 2010, p. 181-190, ici p. 184-186.

52. *Vita Martini* 1, 2 : *Sed uereor ne tu ei ianua sis futurus et emissus semel reuocari non queat*.

Les choses se sont passées exactement de la même façon pour l'*Histoire Auguste* autour de 392-394. La vanité d'auteur et la combativité de Flavien interdisent absolument d'imaginer que l'*Histoire Auguste* soit demeurée cachée dans un tiroir. L'œuvre est polémique et s'inscrit dans un contexte polémique, je crois l'avoir démontré dans un livre récent<sup>53</sup>. Écrite pour des proches et contre le pouvoir théodosien l'*Histoire Auguste* devait circuler, sans quoi elle perdait son sens et manquait son objectif. Il n'est d'ailleurs pas besoin de chercher longtemps dans l'*Histoire Auguste* elle-même l'aveu de cette pratique et la preuve pour nous que son auteur savait que ses Vies seraient ainsi diffusées. Dans la notice consacrée à l'usurpateur Censorinus (*trig. tyr.* 33, 8) le biographe s'adresse directement à son dédicataire anonyme qui lui reprochait de ne pas avoir compté juste le nombre des tyrans du recueil et l'autorise, à présent que le compte y est, à diffuser l'ouvrage auprès de qui il souhaite : *Da nunc cuiuis libellum !* Même démarche et même méthode d'« édition » que pour la *Vita Martini*. Ainsi circulait entre initiés, amis et sympathisants un texte certes brûlant mais que l'on faisait circuler pour cette raison même. Une fois « lâchée » l'*Histoire Auguste* ne pouvait être « rattrapée », comme dit Sulpice Sévère fort lucidement. Quant à son destin *post mortem scriptoris* au Frigidus, il nous échappe, mais suffisamment d'esprits attentionnés se sont penchés sur son sort pour qu'elle survive en milieu chrétien hostile jusqu'à son exhumation tardive.

Cela dit on comprend mieux la faiblesse de l'argument de F. P. qui, dans le débat sur l'influence réciproque entre la *Vita Hilarionis* de saint Jérôme et le prologue de la *Vita Probi* dans l'*Histoire Auguste*, affirme que cette dernière n'ayant pas circulé, elle est forcément l'imitatrice. Les choses ne sont ni si mécaniques ni si simples. Je le dis avec d'autant plus de bonne volonté que, à mes yeux, c'est effectivement, comme le pense F. P. lui-même, l'*Histoire Auguste* l'imitatrice de Jérôme. Mais il convient de pas exclure le mouvement inverse et complémentaire, à savoir celui qui a poussé Jérôme (déjà lecteur, on le sait, d'Eutrope et avide de connaître le *De Caesaribus* d'Aurélius Victor) à répondre ici ou là à l'idéologie véhiculée par l'*Histoire Auguste*. En ce qui concerne les liens enfin entre l'*Histoire Auguste* et la *Vita Martini* de Sulpice Sévère, parue ou diffusée peu avant la mort de saint Martin en 397, F. P. signale là « une difficulté » (p. XIII). Je rappelle que, me fondant sur une intuition originale mais passée inaperçue de T. D. Barnes, j'ai signalé un certain nombre de rapprochements entre la *Vita Martini* et l'*Histoire Auguste*<sup>54</sup>. Bien sûr on peut m'objecter – certains, sans surprise, n'y ont pas manqué – que ces points de contact relèvent de coïncidences ou de *topoi*. Je n'ai d'ailleurs jamais en l'occurrence prétendu apporter de preuve définitive. Mais l'idée en soi n'a rien de matériellement impossible : Sulpice Sévère, amateur d'historiographie et lecteur de Salluste notamment, a bien pu, par un biais ou un autre, avoir sous les yeux l'*Histoire Auguste*. Je redis qu'il a pu être attiré dans cette lecture par la réputation antithéodosienne de l'ouvrage,

---

53. *Polémiques...*, *op. cit.* n. 18, Paris 2012.

54. ST. RATTI, « Un nouveau terminus *ante quem* pour l'*Histoire Auguste* » dans L. GALLI-MILIC, N. HECQUET-NOTI éds., *Historiae Augustae Colloquium Genevense in honorem F. Paschoud septuagenarii* (mai 2008), Bari 2010, p. 165-174 (repris dans *Antiquus error...*, *op. cit.* n. 14, p. 271-276).

lui qui avait nourri à l'égard de ce Prince une vraie rancune en raison de leur différent au sujet du monachisme et des lois de Théodose contre les moines que l'ascète et l'auteur de la *Vie de saint Martin* n'avait guère appréciées<sup>55</sup>.

L'*Histoire Auguste*, pour l'essentiel postérieure à 390<sup>56</sup>, pourrait donc bien avoir été lue par Sulpice Sévère. Il est piquant de remarquer, sans malignité aucune, que F. P. lui-même paraît avoir été très sensible à des arguments majeurs avancés naguère par A. Chastagnol et qui vont exactement dans le même sens. Dans son commentaire à *trig. tyr.* 24, 5, qui est une longue énumération des provinces d'Italie qui constituent la *correctura totius Italiae* confiée par Aurélien à Tetricus, F. P. se rallie aux conclusions d'A. Chastagnol<sup>57</sup> qui, le premier, avait vu dans la liste produite par le biographe le reflet de la géographie administrative de la fin du 4<sup>e</sup> siècle<sup>58</sup>. L'*Histoire Auguste* ignore la séparation en deux provinces de l'entité appelée jusque-là *prouincia Piceni Flaminiaeque*. C'est ce qui apparaît de la liste donnée en *trig. tyr.* 24, 5 dans laquelle *Piceni* est reliée à *Flaminiae* par la copule *et*. Un autre indice de cette ignorance figure en outre en *Gord.* 4, 6 – une référence supplémentaire de poids ignorée par F. P. –, un passage dans lequel on lit : *Cordus dicit in omnibus ciuitatibus Campaniae, Etruriae et Vmbriae, Flaminiae Piceni de proprio illum per quadriduum ludos scaenicos et iuuenalia edidisse*. L'absence cette fois de copule entre *Flaminiae* et *Piceni* ne doit pas nous tromper : pour le biographe il s'agit bien d'une seule province, la Flaminie-Picénum.

Il se trouve, pour poursuivre mon raisonnement, que la partition entre la Flaminie et le Picénum peut être assez précisément datée. A. Chastagnol<sup>59</sup> a ainsi signalé l'existence d'un *consularis Piceni et Flaminiae*, le dénommé Caecionius Contucius Gregorius, qui a occupé cette fonction avant l'année 400 puisque l'inscription (datée du 19 novembre 400) s'oblige à préciser, à deux reprises, que son ressort était *tota prouincia Piceni et Flaminiae*. C'est là, effectivement, l'indice sûr que le démembrement du Picénum, à la date de rédaction de l'inscription, et la partition en deux provinces avaient été réalisés, sinon comment expliquer cet adjectif *tota*, qui n'aurait pas de sens ? A. Chastagnol plaçait la subdivision de la Flaminie-Picénum en 398, date enregistrée avec approbation par F. P.<sup>60</sup>. Il apparaît donc clairement que la liste érudite et fiable donnée par le biographe en *trig. tyr.* 24, 5 impose pour la rédaction de cette notice un *terminus ante quem* en 398. La concordance avec les conclusions que je tire de l'influence possible de

55. ST. RATTI, *ibid.*, p. 170-171 (*Antiquus error...*, *op. cit.* n. 14, p. 274).

56. Cf. ST. RATTI, *Polémiques...*, *op. cit.* n. 18, p. 160-162.

57. F. P., *Histoire Auguste* IV 3, p. 162.

58. J'avais déjà signalé l'importance de ce résultat dans une étude portant sur la datation d'une notice du *Liber coloniarum* : cf. mon étude « L'*Histoire Auguste* (*trig. tyr.* 24, 5) et la date de deux notices du *Liber coloniarum* I », *Dialogues d'Histoire Ancienne* 33, 2007, p. 115-124 (repris dans *Antiquus error...*, *op. cit.* n. 14, p. 233-238).

59. A. CHASTAGNOL, « Notes chronologiques sur l'*Histoire Auguste* et le *Laterculus* de Polemius Silvius », *Historia* 4, 1955, repris dans *Aspects de l'Antiquité Tardive*, p. 179-198, ici p. 181.

60. *Histoire Auguste* IV 3, p. 162.

l'*Histoire Auguste* sur la *Vita Martini* achevée en 397 ne saurait être une coïncidence, quand bien même elle embarrasse quelque peu F. P. contraint de reconnaître le bien-fondé de la conclusion d'A. Chastagnol<sup>61</sup>.

Tout conspire donc en faveur d'une datation de l'*Histoire Auguste*, dans la forme où nous la lisons de nos jours, entre 390 et 397-398 : c'est l'état dans lequel la laissa à sa mort en 394 son auteur Nicomaque Flavien senior.

---

61. Je termine par une réflexion qui ne touche pas directement à la chronologie de l'*Histoire Auguste* et qui porte sur la notice consacrée à Marius dans les *Trente tyrans*. Le chapitre 8 des *trig. tyr.* dit en effet que l'usurpateur Marius, obscur forgeron, finit par gravir tous les échelons grâce à sa valeur et à son mérite personnel. Pareille affirmation fait naturellement songer à l'illustre homonyme de l'époque républicaine. Tous les auteurs, de Salluste (*Jug.* 63, 2) à Tacite (*hist.* 2, 38, 3) et à Plutarque (*Vie de Marius* 3, 1) s'accordent à souligner le contraste entre l'origine modeste du conquérant et sa brillante carrière. L'auteur de l'*Histoire Auguste* semble connaître ce thème dont on trouve un discret écho en *trig. tyr.* 8, 3 : *Et uir quidem strenuus ac militaribus usque ad imperium gradibus euectus*. Rien néanmoins ne permet de façon sûre de faire ici le lien avec le Marius consul et vainqueur des Cimbres. F. P. (p. 81) évoque cependant la possibilité que le Marius tyran parle comme le Marius de Salluste, avec une rhétorique empruntée à ce lointain modèle, cette idée ayant pu lui avoir été inspirée par Aurélius Victor (33, 9-12) qui avait fait du général républicain (un forgeron lui aussi !) l'ancêtre de notre usurpateur. – Je crois pour ma part qu'un autre lien, d'une nature un peu différente, peut être fait entre les deux Marius par l'entremise de ce même motif présent dans la troisième déclamation pseudo-quintilienne qui a pour titre précisément « Le soldat de Marius » et qui met en scène, à titre de personnage secondaire, le général de l'époque républicaine. Voici en quels termes l'avocat du soldat violé accusé du meurtre de son bourreau s'adresse à Marius : *Recognosce incrementa tua et honestam tantae magnitudini memoriam pristinae tenuitatis : sine dubio te ad tot consulatus et actos aut destinatos triumphos diuina uirtus tua sustulit* (*decl.* 3, 10, p. 51 HAKANSON). Or l'on retrouve exactement la même antithèse dans la *Vie de Maxime et Balbin* de l'*Histoire Auguste* (16, 2) à propos du contraste entre les origines modestes de Maxime (*tenuitas*) et sa valeur personnelle (*uirtus*) : *Maximus (...) summae tenuitatis sed uirtutis amplissimae fuit*. L'on sait que j'ai ailleurs proposé que l'auteur de l'*Histoire Auguste*, Nicomaque Flavien, n'était pas étranger à la constitution du recueil des *declamationes maiores falso Quintiliano adscriptae* et était peut-être lui-même l'auteur de la troisième d'entre elles connue sous le titre de *Miles Marianus* : cf. ST. RATTI, « Nicomaque Flavien senior et l'*Histoire Auguste* : la découverte de nouveaux liens », *REL* 85, 2007, p. 204-219 (repris dans *Antiquus error...*, *op. cit.* n. 14, p. 239-248).